

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, SEIGNERET Ludivine , RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Magali BOULLIER.

Etaient absents : DENIS Sylvie, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2022.

**APPROBATION DU PROJET DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES ET
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire présente les plans élaborés par le cabinet d'architecture « Vincent BUCHET » retenu sur le nouveau projet de la Maison des Assistantes Maternelles.

Le Cabinet d'Architecture « Vincent BUCHET » nous a communiqué le montant estimatif des travaux qui s'élève à 87 814,89 € HT, soit 105 377,87 € TTC, auquel il convient d'ajouter 11% de frais de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire 9 659,64 € HT soit 11 591,57 € TTC.

Le montant estimatif du projet (H.T.) s'élèverait à :

- Travaux : 87 814,89 € HT,
- Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre frais divers : 9 659,64 € HT.
- Frais divers : 10 000 € HT

Total : 107 474,53 € HT

S'agissant des subventions, le Maire informe qu'il est possible de demander des aides à l'Etat au titre de la DETR, à la Région et au Département.

Après une exposition des besoins pour la population de Pradines, le Maire demande au Conseil Municipal si on poursuit ce projet en sollicitant des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le projet de la Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M) ainsi que les plans présentés.
- sollicite les subventions de l'Etat, au titre de la DETR 2023 ainsi que les subventions du Département et de la Région.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023 en section d'investissement.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc SCHIMITZ

Fait et délibéré à Pradines, le 13 décembre 2022.
Le Maire,
Charles BRUN.